

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 26					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	5 degr. dessus zéro.	60 degrés.	27 pouces 6 lignes	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 heur. 39 m.	11 heur. 47 m. 21	4 heur. 20 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2e.

PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Desbrières aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département  
 32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de  
 64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 26 novembre 1839.

SITUATION DE L'ESPAGNE.

L'influence des Tuileries se fait sentir au delà des Pyrénées; le juste-milieu qui s'est infiltré peu à peu dans les rouages du gouvernement espagnol fait irruption aujourd'hui, et veut enrayer la révolution dans la péninsule, comme il l'a fait en France.

Le ministère, en dissolvant les cortès, en demandant au pays de se prononcer de nouveau entre le système de la révolution et le système de la cour, n'a fait réellement qu'un acte derrière la constitutionnalité duquel il se retranchera pour couvrir sa responsabilité; il dira: c'était mon droit, et on ne le contestera pas. Mais, dans les actes politiques d'un gouvernement, il y a toujours à côté du droit l'opportunité et l'intention. On dissout une assemblée législative par deux motifs: lorsque l'on croit qu'elle ne représente pas la véritable opinion de la majorité, et que l'on veut rentrer dans les conditions vraies du gouvernement constitutionnel; ou bien, lorsqu'on veut courber aux volontés de la cour une chambre qui refuse le joug, et que, pour réussir, on compte sur les intrigues électorales, sur la peur, la lassitude, accidents de toutes les révolutions, ou mieux encore, lorsqu'on est décidé à employer la force matérielle.

Or, les cortès représentaient l'opinion du pays; l'on ne saurait invoquer avec une apparence de vérité la nécessité de la consulter. Il ne reste donc que l'intention de jeter l'Espagne hors des voies constitutionnelles, afin de la soumettre à la politique de la cour, dirigée elle-même par le château des Tuileries.

La faiblesse est en politique un accident fatal qui entraîne les gouvernements à bien des fautes; et à quoi peut-on attribuer la conduite actuelle du gouvernement espagnol, si ce n'est à la faiblesse? Long-temps la cour de France a refusé son appui à la révolution; les soldats, les généraux, les princes, les princesses, ennemis de cette révolution, ont paisiblement traversé la France pour aller la combattre; ils ont porté la guerre civile dans le pays; ils l'ont arrosé de sang, couvert de débris; les munitions, les armes, les chevaux, les vivres ont trompé la surveillance des douanes; les habits des carlistes ont été confectionnés en France; à la tribune ont retenti des paroles qu'on ne saurait nier; un homme d'état a été repoussé de toute combinaison ministérielle précisément parce que sa politique était favorable à la révolution espagnole; les sympathies du château se sont montrées assez hardiment pour que personne ne les ait ignorées; comment donc se fait-il que le gouvernement espagnol reçoive aujourd'hui ses instructions des Tuileries, s'il n'obéit pas à la conscience de sa faiblesse?

Tant que le gouvernement français a cru à la possibilité d'un triomphe contre-révolutionnaire, il a abandonné Christine à ses propres forces; aujourd'hui que la révolution triomphe, il tend la main à cette révolution, mais pour l'enchaîner, pour lui faire obstacle, pour la faire avorter, pour courber le peuple sous un gouvernement qui n'aura fait que changer de nom. Voilà réellement la cause de la dissolution des cortès; c'est là qu'il faut chercher les motifs de cette agitation qui semble près de rejeter dans les hor-

reurs de la guerre civile un gouvernement qui en sort à peine.

Enivrée d'un succès inespéré il y a un an, amené par la lassitude des hommes, par l'extension des idées démocratiques, par la force des choses bien plus que par les efforts du gouvernement, la cour se croit désormais invincible et veut réfréner les idées de ce peuple à qui elle doit son triomphe.

La voie dans laquelle on s'engage sera difficile; on a beau jeter l'injure aux révolutionnaires, ils ne s'arrêteront pas pour cela. Ceux qu'on appelle les exaltés ne sont nullement ce que cet étrange nom pourrait faire supposer. Il n'y a dans leur caractère ni l'enthousiasme irrésistible qui va toujours au-delà de la vérité, ni l'exaltation qui donne des espérances impossibles à réaliser; il y a l'exacte connaissance des besoins de l'Espagne, le sentiment profond du but que se doit proposer la révolution, et la ferme volonté de l'atteindre.

Au sortir de la crise qui tant de fois a mis en péril le trône de Christine, au milieu des chocs et des tiraillements, cette volonté constante, inébranlable, triomphera, parce qu'elle obéit à un principe de justice et de vérité. La politique des Tuileries a été avec don Carlos, et don Carlos a été vaincu. La politique des Tuileries, dirigée dans un but d'ambition dynastique, est aujourd'hui avec Christine; mais Christine sera vaincue, si elle ne se hâte de se rallier à la révolution, de marcher avec elle et pour elle.

Ce qui se passe déjà serait un enseignement assez puissant, si les rois et ceux qui les soutiennent voyaient clair, si la faiblesse de Christine ne lui persuadait pas qu'elle doit suivre les volontés de la cour de France. Comment donc! à entendre le *Journal des Débats* lui-même, le ministère est attaqué par une majorité de coalition; les députés font des adresses foudroyantes; les orateurs parlementaires proclament la patrie en danger et prêchent le refus de l'impôt; les journaux prêchent l'insurrection; les sociétés secrètes sont en permanence... voilà ce que dit le *Journal des Débats*, et il ne comprend pas qu'une situation semblable est la condamnation du système du gouvernement! Quoi! d'un côté se trouvent la chambre, les orateurs, la presse, les sociétés, et l'on ne veut pas voir que c'est le peuple, et l'on ne veut pas comprendre que la cour seule contre tous ne saurait lutter bien long-temps! On pose soi-même les termes de la question; on dit ce qui est, et l'on n'en veut pas conclure ce qui doit suivre!

Et l'on s'étonne de ce tumulte, et l'on demande pourquoi! C'est que le pays tout entier comprend que la liberté est menacée, que la constitution est en péril, que le gouvernement marche aux coups d'état; que son véritable ennemi c'est la cour, la camarilla. Distrain par la lutte contre les carlistes, long-temps il a fermé les yeux sur les périls intérieurs; débarrassé de la guerre civile, il porte ses regards vers le gouvernement, et il s'indigne que l'on fasse servir à fonder le despotisme les malheurs qu'il s'est attirés en voulant établir la liberté. De tout ceci il en faut conclure que les maux de l'Espagne ne sont pas finis, mais il est impossible de ne pas voir que la liberté ne périra pas dans ce pays, et que l'un des fils de la branche cadette des Bourbons ne s'assiéra pas tranquillement sur le trône de l'Espagne courbée sous un sceptre de juste-milieu.

Le duc d'Orléans lui doit bien cela. *Par pari refertur.*

Nous avons remarqué dans le second acte un oubli de toutes les règles de l'étiquette. Ainsi, pour amener son héros à la salle du banquet, l'auteur le conduit jusqu'à la cuisine, et le prince de lui dire: « Est-ce dans le programme? » (*Historique*) Le style offre parfois des négligences ou des phrases ampoules et vides, comme celle-ci:

« Après avoir porté au loin l'éclat de nos armes et raffermi sous notre drapeau le sol de la conquête, le prince vient étudier parmi nous les intérêts de notre commerce. »

Les personnages qu'il a mis en scène ne sont pas tous à la hauteur de la comédie; quelques-uns manquent de caractère, de tenue et de dignité. Pourquoi donc arracher aux douces béatitudes de la retraite l'un des sept barons de la Catalogne pour lui faire jouer le triste rôle d'une victime? Retournez vite à la grande Chartreuse, monseigneur, puisque les gloires de ce monde ne sont plus les vôtres. Que ne gardiez-vous alors en votre poche votre compliment et votre almanach de Gotha! Ne vous suffit-il pas d'avoir à votre doigt l'anneau de saint Jubin, et de compter parmi vos supplices les reliques de saint Exupère? Ne sont-ce pas là des titres assez parlants pour conquérir un poste vacant depuis le cardinal Fesch? Pourquoi donc vous rendre aux vœux de vos diocésains ou plutôt de vos grands-vicaires, et venir, en humble solliciteur, réclamer un troupeau qui ne vous réclame pas? Vous avez voulu suivre le précepte évangélique, et quand votre joue était rouge encore, vous avez tendu l'autre. C'est bien; cela vous sera compté dans le ciel.

Aujourd'hui les harangues et les caisses d'orangers, ces deux saporifiques courtisanes de tous les pouvoirs, ont repris leur place jusqu'à la plus prochaine occasion, le tournébroche monarchique est arrêté, et l'enthousiasme de commande est descendu au niveau de la température. Nos belles dames sont revenues du bal et de toutes ses illusions; perspective d'une royauté contredansée rêvée en pure perte, parure et attraits à peine honorés d'un regard, valse et galops caressés en songe, de tout cela néant! Vanité des vanités! Le décolleté pourtant avait été poussé jusqu'à sa dernière limite. On avait risqué la fluxion de poitrine, dans l'espoir d'un regard et d'un engagement, et c'est à peine si, après trois heures de station en voi-

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance du TOULONNAIS.)

CONSTANTINOPLE, le 7 novembre. — Un événement immense, et dont les conséquences favorables à l'empire ottoman sont incalculables, vient de se passer et de remplir de joie tous les esprits. On savait dans le public que le ministère travaillait depuis quelque temps à une loi fondamentale que Sa Hautesse avait l'intention d'octroyer à ses peuples; mais personne n'en connaissait les principales bases.

Jeudi dernier cependant, à la suite d'un conseil extraordinaire qui eut lieu à la Sublime-Porte et auquel avaient été convoqués tous les membres du divan, le cheik-ul-islam et les principaux ulémas, on commença à parler plus clairement des projets régénérateurs du grand-seigneur, et la curiosité publique fut vivement excitée.

Le jour suivant, un nouveau conseil extraordinaire se réunit encore à la Porte, sous la présidence de S. A. le sadrazam, et il y fut décidé que la promulgation de la nouvelle loi aurait lieu, avec toute la cérémonie possible, le dimanche suivant 3 novembre.

Effectivement, dimanche passé, toutes les personnes qui avaient reçu la veille des billets d'invitation pour assister à cette imposante cérémonie se rendirent dès huit heures du matin dans la vaste plaine de Gulhané, attenante aux jardins du palais impérial de Top-Kapou, où elles prirent place sous de nombreuses tentes dressées à cet effet deux jours auparavant par ordre de Sa Hautesse.

A l'heure indiquée pour la cérémonie, MM. les représentants des puissances amies résidant à Constantinople arrivèrent successivement, accompagnés des secrétaires de légation et des premiers drogmans, dans de magnifiques voitures que le gouvernement avait fait mettre à leur disposition. L'interprète en chef du divan, Ali-Effendi, le directeur du *Moniteur ottoman*, Safvet-Effendi, et le traducteur en chef de la Porte, avaient été chargés de faire les honneurs à MM. les membres du corps diplomatique, et les conduisirent dans l'appartement qui leur avait été préparé dans l'intérieur du pavillon impérial.

Le prince de Joinville, invité à cette solennité, fut se placer dans un appartement qui lui avait été destiné à côté de celui où étaient réunis MM. les ambassadeurs et chefs de mission.

Bientôt des cris de *vive l'empereur*, partis des rangs des nombreux détachements de troupes de différentes armes échelonnés dans toute l'étendue de la place, annoncèrent l'arrivée du jeune sultan qui portait l'uniforme, et sur la tête son aigrette en brillants.

Lorsque tout le monde fut placé, Riza-Pacha (*Mabeyn muschiri*), muschir du palais, remit le hatti-schériff de Sa Hautesse à S. Exc. Reschid-Pacha, qui en fit la lecture à haute et intelligible voix, du haut d'une tribune élevée à cet effet au centre de la plaine.

Des prières analogues à la circonstance suivirent la lecture du hatti-schériff, et de nombreuses salves d'artillerie, tirées par toutes les batteries de la capitale, ont encore ajouté à l'éclat de cette journée mémorable et sans exemple dans les fastes de l'empire ottoman.

La cérémonie terminée, le prince de Joinville reçut la visite du grand-visir qui, accompagné de Hilit-Pacha, Reschid-Pacha et Fethi-Pacha, vint le complimenter. Ces hauts personnages furent ensuite saluer MM. les représentants des puissances amies.

Tous les hauts fonctionnaires, ainsi que les kazaskiers, allèrent ensuite dans la salle où se trouve déposé le manteau du prophète, et là ils prêtèrent le serment de fidélité entre les mains du cheik-ul-islam.

Les représentants des puissances amies ont reçu officiellement la traduction du hatti-schériff de Sa Hautesse. Il était accompagné d'une note par laquelle la Porte invitait MM. les amb-

ture, on a pu arriver à temps pour voir le héros de la fête et sans en être vu encore. Il y a là de quoi faire une complainte en je ne sais combien de couplets.

Telle est la représentation donnée au bénéfice de notre maire.

Le vaudeville aurait beau jeu si l'enfant malin avait la voix libre, si ses gretots n'étaient pas vérifiés d'avance. Vous auriez alors, joyeux interprètes de Momus, d'excellentes caricatures et d'excellentes pièces qui nous feraient pousser de rire; vous auriez les modèles sous vos yeux, et vous pourriez les rendre au naturel. Hélas! au lieu de cela, que vous laissez-ou et que nous donnez-vous? *Le Loup de mer*, que l'on prendrait pour un agneau, pièce digne de M. de Florian, ce colonel de dragons qui a fait *Estelle* et *le Bon Ménage*; *Amandine la Bouquetière*, dont les fleurs cachent bien des honteuses choses, et où Mme Legros, fort séduisante du reste sous l'un et l'autre de ses costumes, et Ambroise, par l'invariabilité de son type militaire, nous rappellent leurs rôles de *la Comtesse du Tonneau*. Il n'y a plus rien de nouveau au théâtre. On userait tous les chapeaux de Piron à saluer d'anciennes connaissances qui se dérobent sous d'autres costumes et sous d'autres noms.

Pièces et rôles, tout se jette dans le même moule. On fait un vaudeville de nos jours comme on fait un habit. On prend mesure sur un artiste, et tout est coupé à sa taille; on note l'inflexion de sa voix, on stéréotype son sourire et son geste. Puis, sur ce patron, on en fait vingt, trente qui ne varient que par le titre plus ou moins bizarre. Nous avons eu le *Mari de la Dame de chœurs*, voici le *Plastron*. Même modèle! Arnauld s'est fait chef d'école. Il a inventé une littérature, il a trouvé une langue à part, une langue à lui, inconnue jusqu'ici, et qui deviendra un jour une véritable énigme, comme les initiales des *Belles femmes de Lyon*. Les Saumaises futurs auront bien de la peine à s'y reconnaître.

*Le Plastron* est une bouffonnerie fort spirituelle et fort amusante pour nous autres hommes qui pouvons rire sans compromettre notre moralité. On y retrouve, sous une gaze percée à jour, toute la crudité de situations et le cynisme de mots que notre scène et notre oreille peuvent admettre. Il serait difficile de faire une analyse, et la plume la moins chaste ne pourrait se tirer de là sans de nombreuses réticences. Nous conseillons aux

Théâtre du Gymnase.

LA GRANDE ET LA PETITE COMÉDIE. — DEUX REPRÉSENTATIONS A BÉNÉFICE.

*Le Loup de mer, Amandine, le Plastron.*

Vaudeville, que me veux-tu? et comment s'occuper de toi à cette heure? Tu as eu beau faire le bouffon, tu as été vaincu en bouffonnerie. La comédie n'était-elle pas partout ces jours-ci, sur nos quais, sur nos places et dans nos rues? Et quels comédiens n'avait-elle pas! les premiers de la cité. C'étaient là pour vous de terribles concurrents, mes chers artistes. Attendez un peu, Breton, Cécilcourt, Ambroise et Barqui; laissez s'écouler la foule de vos grotesques rivaux, laissez tomber notre fou rire; nous reviendrons bientôt à vous, car les princes passent et le peuple reste.

La grande comédie d'abord, la petite après; c'est dans l'ordre. La pièce civile et militaire en trois journées qui vient d'être représentée ici n'a pas complètement réussi. L'entrée principale a été manquée. Il y a eu bien des mémoires en défilant, bien des sorties ridicules, bien de la lassitude et du désappointement. Le dénouement, comme l'exposition, a paru froid et languissant. Aussi, le prince, qu'on avait invité à cette grande parade, a-t-il été enchanté... de partir bien avant la fin. Le jockey-club est allé jusqu'à lui offrir un déjeuner de garçons, parole d'honneur! Pauvre prince, quelle corvée! subir quarante-sept discours! voir des êtres qui sont nés hommes marcher comme des reptiles! Vous verrez que le métier de roi deviendra impossible.

Si elle entrait dans les détails de la comédie de M. Martin, la critique aurait un vaste champ; elle trouverait dans la marche de l'action une grande inexpérience, et beaucoup de tâtonnement dans la liaison des scènes et des idées. Il ne suffit pas de faire un programme, il faut le remplir. Il ne suffit pas, pour un bal, d'avoir des milliers de danseurs, il faut encore une salle assez grande pour les contenir. Car un bal où l'on ne peut danser, c'est comme une pièce où l'on s'ennuie. L'auteur, on le voit, a une grande envie de parvenir; il est las de végéter en province; il rêve Paris et ses triomphes. Les lauriers de M. Viennet l'empêchent de dormir. Il voudrait marcher avec lui.

sadeurs et chefs de mission de le transmettre à leurs cours respectives.

TRADUCTION DU HATTI-SCHÉRIFF

Lu dans la réunion qui a eu lieu à Gulhané le 3 novembre 1839.

Tout le monde sait que, dans les premiers temps de la monarchie ottomane, les préceptes glorieux du Koran et les lois de l'empire étaient une règle toujours honorée. En conséquence, l'empire croissait en force et en grandeur, et tous les sujets, sans exception, avaient acquis au plus haut degré l'aisance et la prospérité. Depuis cent cinquante ans, une succession d'accidents et des causes diverses ont fait qu'on a cessé de se conformer au code sacré des lois et aux réglemens qui en découlent, et la force et la prospérité antérieures se sont changées en faiblesse et en appauvrissement; c'est qu'en effet un empire perd toute stabilité quand il cesse d'observer ses lois.

Ces considérations sont sans cesse présentes à notre esprit, et, depuis le jour de notre avènement au trône, la pensée du bien public, de l'amélioration de l'état des provinces et du soulagement des peuples n'a cessé de l'occuper uniquement. Or, si l'on considère la position géographique des provinces ottomanes, la fertilité du sol, l'aptitude et l'intelligence des habitants, on demeure convaincu qu'en s'appliquant à trouver les moyens efficaces, le résultat, qu'avec le secours de Dieu nous espérons atteindre, peut être obtenu dans l'espace de quelques années. Ainsi donc, plein de confiance dans le secours du Très-Haut, appuyé sur l'intercession de notre prophète, nous jugeons convenable de chercher par des institutions nouvelles à procurer aux provinces de l'empire ottoman le bienfait d'une bonne administration.

Ces institutions doivent principalement porter sur trois points qui sont : 1<sup>o</sup> les garanties qui assurent à nos sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur et leur fortune; 2<sup>o</sup> un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts; 3<sup>o</sup> un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service.

Et, en effet, la vie et l'honneur ne sont-ils pas les biens les plus précieux qui existent? Quel homme, quel que soit l'éloignement que son caractère lui inspire pour la violence, pourra s'empêcher d'y avoir recours et de nuire par là au gouvernement et au pays, si sa vie et son honneur sont mis en danger? Si, au contraire, il jouit à cet égard d'une sécurité parfaite, il ne s'écartera pas des lois de la loyauté, et tous ses actes concourront au bien du gouvernement et de ses frères.

Si l'y a absence de sécurité à l'égard de la fortune, tout le monde reste froid à la voix du prince et de la patrie; personne ne s'occupe du progrès de la fortune publique, absorbé que l'on est par ses propres inquiétudes. Si au contraire le citoyen possède avec confiance ses propriétés de toute nature, alors, plein d'ardeur pour ses affaires dont il cherche à élargir le cercle afin d'étendre celui de ses jouissances, il sent chaque jour redoubler en son cœur l'amour du prince et de la patrie, le dévouement à son pays. Ces sentiments deviennent en lui la source des actions les plus louables.

Quant à l'assiette régulière et fixe des impôts, il est très-important de régler cette matière; car l'état, qui est, pour la défense de son territoire, forcé à des dépenses diverses, ne peut se procurer l'argent nécessaire pour ses armées et autres services que par les contributions levées sur ses sujets. Quoique, grâce à Dieu, ceux de notre empire soient depuis quelque temps délivrés du fléau des monopoles, regardés mal à propos autrefois comme une source de revenus, un usage funeste subsiste encore, quoiqu'il ne puisse avoir que des conséquences désastreuses; c'est celui des successions vénales connues sous le nom d'*illizam*. Dans ce système l'administration civile et financière d'une localité est livrée à l'arbitraire d'un seul homme, c'est-à-dire quelquefois à la main de fer des passions les plus violentes et les plus cupides, car si ce fermier n'est pas bon, il n'aura d'autre soin que celui de son propre avantage.

Il est donc nécessaire que désormais chaque membre de la société ottomane soit taxé pour une quotité d'impôt déterminée en raison de sa fortune et de ses facultés, et que rien au-delà ne puisse être exigé de lui. Il faut aussi que des lois spéciales fixent et limitent les dépenses de nos armées de terre et de mer.

Bien que, comme nous l'avons dit, la défense du pays soit une chose importante, et que ce soit un devoir pour tous les habitants de fournir des soldats à cette fin, il est devenu nécessaire d'établir des lois pour régler les contingents que devra fournir chaque localité, selon les nécessités du moment, et pour rédoire à quatre ou cinq ans le temps du service militaire. Car c'est à la fois une chose injuste et porter un coup mortel à l'agriculture et à l'industrie que de prendre, sans égard à la population respective des lieux, dans l'un plus, dans l'autre moins d'hommes qu'ils n'en peuvent fournir; de même que c'est réduire les soldats au désespoir, et contribuer à la dépopulation du pays, que de les retenir toute leur vie au service.

En résumé, sans les diverses lois dont on vient de voir la nécessité, il n'y a pour l'empire ni force, ni richesse, ni bonheur,

dames d'apporter leur éventail; elles pourront rire à leur aise. Breton est l'artiste du monde auquel conviennent le mieux les créations d'Arnal. Il a l'esprit, la finesse et l'entrain de ses rôles, et il sait encore, quand il le veut, nous faire passer du rire aux larmes; le papa Guérin, Michel Perrin et Bruno le Fileur sont là pour attester la souplesse de son talent. C'est le fait du comédien de savoir se multiplier. Ambroise est d'une grande originalité dans Sénéchal, type qu'il a créé avec beaucoup d'esprit et de naturel. M. Isidore Viette ne se sent pas à son aise dans l'emploi de Lovelace, et il n'a pu tirer parti d'un rôle ingrat du reste et en dehors de ses habitudes scéniques. Mme Adam a rempli avec finesse et un ton de bonne comédie un personnage fort scabreux. Elle s'y fait respecter. Il fallait tout son art pour arriver là.

Telle est la représentation donnée au bénéfice de Breton. Laquelle des deux vaut le mieux? On vira long-temps du *Plastron*.

Une scène fort scandaleuse a eu lieu hier au soir au Grand-Théâtre. La direction a exposé gratuitement un malheureux chanteur à une dure humiliation, en le laissant jouer, sans l'avoir entendu, dans le rôle de Diavolo. Qu'un pauvre élève, soi-disant du Conservatoire, désire se faire entendre, cela se conçoit; mais qu'un directeur le permette sans s'être assuré de son talent, cela est impardonnable. Aussi le public a-t-il manifesté hautement son mécontentement par des huées et des sifflets prolongés. Nous avons vu l'instant où l'intervention de la police était nécessaire, par le mauvais vouloir du régisseur à se rendre à l'appel fort juste du public. — La pièce n'a pu être terminée.

M. Regaldi, dont la première séance d'improvisation de poésie italienne a eu tant de succès, doit en donner une dernière lundi prochain, 2 décembre, dans l'hôtel Saint-Nizier, rue Poulaille, n<sup>o</sup> 19. Nous encourageons ceux qui n'ont point entendu ce jeune homme à ne pas laisser échapper cette occasion.

ni tranquillité; il doit, au contraire, les attendre de l'existence de ces lois nouvelles.

C'est pourquoi désormais la cause de tout prévenu sera jugée publiquement, conformément à notre loi divine, après enquête et examen, et, tant qu'un jugement régulier ne sera point intervenu, personne ne pourra, secrètement ou publiquement, faire périr une autre personne par le poison ou par tout autre supplice.

Il ne sera permis à personne de porter atteinte à l'honneur de qui que ce soit.

Chacun possèdera ses propriétés de toute nature, et en disposera avec la plus entière liberté, sans que personne puisse y porter obstacle; ainsi, par exemple, les héritiers innocents d'un criminel ne seront point privés de leurs droits légaux, et les biens du criminel ne seront point confisqués.

Ces concessions impériales s'étendant à tous nos sujets, de quelque religion ou secte qu'ils puissent être, ils en jouiront sans exception. Une sécurité parfaite est donc accordée par nous aux habitants de l'empire, dans leur vie, leur honneur et leur fortune, ainsi que l'exige le texte sacré de notre loi.

Quant aux autres points, comme ils doivent être réglés par le concours d'opinions éclairées, notre conseil de justice (augmenté de nouveaux membres autant qu'il sera nécessaire), auquel se réuniront, à certains jours que nous déterminerons, nos ministres et les notables de l'empire, s'assemblera à l'effet d'établir des lois réglementaires sur ces points de la sécurité, de la vie et de la fortune, et sur celui de l'assiette des impôts. Chacun, dans ces assemblées, exposera librement ses idées et donnera son avis.

Les lois concernant la régularisation du service militaire seront débattues au conseil militaire, tenant séance au palais du séraskier.

Dès qu'une loi sera finie, pour être à jamais valable, elle nous sera présentée; nous l'ornerons de notre sanction, que nous écrivons en tête, de notre main impériale.

Comme ces présentes institutions n'ont pour but que de faire refluer la religion, le gouvernement, la nation et l'empire, nous nous engageons à ne rien faire qui y soit contraire. En gage de notre promesse, nous voulons, après les avoir déposées dans la salle qui renferme le manteau glorieux du prophète, en présence de tous les ulémas et des grands de l'empire, faire serment par le nom de Dieu et faire jurer ensuite les ulémas et les grands de l'empire que toute personne que ce soit qui violerait ces institutions, subira, sans qu'on ait égard au rang, à la considération et au crédit, la peine correspondante à sa faute bien constatée. Un code pénal sera rédigé à cet effet.

Comme tous les fonctionnaires de l'empire reçoivent aujourd'hui un traitement convenable, et qu'on régularisera les appointements de ceux dont les fonctions ne seraient pas encore suffisamment rétribuées, une loi rigoureuse sera portée contre le trafic de la faveur et des charges (*richvet*) que la loi divine réprouve, et qui est une des principales causes de la décadence de l'empire.

Les dispositions ci-dessus arrêtées étant une altération, une rénovation complète des anciens usages, ce rescrit impérial sera publié à Constantinople et dans tous les lieux de notre empire, et devra être communiqué officiellement à tous les ambassadeurs des puissances amies résidant à Constantinople, pour qu'ils soient témoins de l'octroi de ces institutions, qui, s'il plaît à Dieu, dureront à jamais.

Sur ce, que Dieu très-haut nous ait tous en sa sainte et digne garde.

Que ceux qui feront un acte contraire aux présentes institutions soient l'objet de la malédiction divine, et privés toujours de toute espèce de bonheur.

On a attribué différents motifs au voyage que M. le duc de Bordeaux vient de faire à Rome. Les uns ont dit que ce voyage était purement politique, et que le jeune prince était allé demander la protection du saint-père pour ressaisir son beau royaume de France. D'autres, ne voyant dans le voyage que M. le duc de Bordeaux a entrepris sans le consentement du cabinet autrichien que des motifs de piété filiale, ont prétendu que Henri de France était allé à Rome pour embrasser sa mère. Il est une troisième sorte de motif donné à l'évasion du prétendant légitimiste, et voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal de Vienne :

Le duc de Bordeaux est un jeune homme comme un autre, avec les mêmes passions, et son escapade de Rome le prouve bien. Il n'y a rien de politique dans ce voyage, rien, absolument rien. Le prince ne songe guère à lever l'étendard de la guerre civile ou à faire quelques tentatives sur les bords de la Méditerranée; il a pour le moment à s'occuper d'autres choses bien plus sérieuses. Il aime, dit-on, une petite chanteuse qui n'a encore brillé sur les théâtres que par sa jolie figure, et au Corso et sur la route de Ponte-Mole; il la suit, il la regarde avec un de ces tendres émois qui ne laissent plus de doutes. La petite, dont l'engagement finissait, désirait se rendre à Rome pour y voir sa famille qui y réside. Elle y est arrivée deux jours avant le prince, et voilà, assurent des personnes bien informées, le seul but politique du voyage de Henri de Bourbon. Il a trompé les personnes qui l'accompagnaient, et il est venu plutôt par instinct d'amour que par piété filiale.

Ce n'est pas, du reste, la première fois que le prince est amoureux. On raconte de lui plus d'une histoire, et surtout celle d'une jeune comtesse de la cour de Goritz, qu'il avait naguère enlevée à la tendresse surannée de son vieil époux, et qui est morte depuis. Ces récits et surtout la persistance avec laquelle il poursuit cette prima donna de contrebande ont pourtant servi à rassurer la cour romaine, embarrassée de tous les prétendants qui affluent autour d'elle et qui lui donnent tant de tablature ainsi qu'à la diplomatie.

Voilà donc Louis-Philippe bien averti. Quand les promenades de son adolescent rival lui causeront quelque inquiétude, il pourra se mettre du baume dans le sang et s'assurer un sommeil tranquille, en expédiant à M. le duc de Bordeaux deux ou trois de nos plus séduisantes danseuses de l'Opéra. Avec des sylphides et des tournois à l'instar de celui d'Eglinton, les prétendants de toutes sortes et de toutes races seront désormais peu à craindre, et bientôt M. le duc de Bordeaux sera digne de donner la main à M. le prince Louis Bonaparte. Fasse même le ciel, dans sa toute puissante bonté, que

Ces deux petits débris se consolent entre eux.

MORT DU DOCTEUR BOUCHET.

La science et l'humanité viennent de faire une perte bien douloureuse. M. le docteur Bouchet a succombé hier à une maladie qui n'a duré que quelques jours, mais qui, dès le principe s'étant manifestée par les symptômes les plus alarmants, a rapi-

dement amené la catastrophe que nous avons à déplorer aujourd'hui.

Nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu à l'âge de vingt-quatre ans, Bouchet comprit aussitôt toute la gravité des fonctions qui lui étaient confiées, toute l'étendue des devoirs qui lui étaient imposés. Il prit la ferme et consciencieuse résolution de se consacrer tout entier à leur accomplissement, et promette qu'il se fit à lui-même il l'a scrupuleusement tenu pendant tout le cours d'un majorat qui fut pour lui la source de mille peines physiques et morales; car ses efforts constants pour extirper les abus dont l'Hôtel-Dieu était gangrené furent sans cesse contrariés par une administration inepte et routinière. Dominée par le caractère despotique d'un homme à passions haineuses et dont l'orgueil ne pouvait souffrir qu'aucune volonté existât à côté de sa volonté, cette administration apportait des obstacles sans nombre aux améliorations que le jeune major voulait introduire dans le service, jusqu'à ce point qu'elle s'opposa long-temps à l'établissement de quelques bains dont l'hôpital était alors dépourvu et dont personne ne pouvait nier l'indispensable nécessité. Mais ni les entraves qu'on lui suscita, ni les dégoûts dont on l'abreuvait, ne purent atténuer le mauvais vouloir de certains hommes, et quand il avait réussi à faire opérer un peu de bien, il se trouvait amplement dédommagé de toutes les tracasseries qu'il avait à subir.

Les succès multipliés, éclatants et solides qu'il obtint pendant son majorat dans la pratique de la chirurgie et de la médecine lui assurèrent à l'expiration de ses fonctions une clientèle aussi nombreuse qu'affectionnée. Nous n'avons pas la prétention de présenter ici l'éloge des longs, des utiles et pénibles travaux de l'habile opérateur, du médecin expérimenté dont la perte prématurée excite des regrets si profonds et si universels; nous voulons seulement rendre un pieux et tendre hommage à la bonté excessive de son cœur, aux nobles et belles qualités de son âme.

Doté d'une exquise sensibilité, Bouchet avait embrassé par déférence pour une mère qu'il adorait la profession dans laquelle son père s'était si honorablement distingué et dont l'exercice devait le plus coûter à sa nature compatissante. En effet, il ressentait toutes les douleurs qu'il avait à soulager; il souffrait de tous les maux dont il entreprenait la guérison; il s'identifiait avec son malade; il devenait son ami non moins que son médecin, et il le pleurait comme on pleure son frère quand par malheur son zèle, ses efforts, sa science étaient impuissants contre les arrêts de la destinée.

Apporter les secours de son art à tous les êtres souffrants, c'était le devoir de sa profession; mais combien n'aimait-il pas à étendre les bornes de ce devoir! à combien de malheureux ne prodigua-t-il pas d'autres secours que ceux de la médecine! que de fois, en visitant le malade indigent, ne laissa-t-il pas tomber sur son chevet une ordonnance insignifiante pour avoir une occasion d'y laisser aussi tomber sa bourse! Il voulait, il savait être le médecin du cœur comme il était le médecin du corps, et sa vie entière ne fut qu'une longue mission de bienfaisance. Parmi les traits innombrables de cette active bienfaisance, nous n'en citerons qu'un seul, parce qu'il fut en même temps un acte de courage.

Lorsque la retraite d'Augereau livra la ville de Lyon à l'armée autrichienne, ce maréchal ne pensa point aux soldats blessés ou malades que renfermaient nos divers hôpitaux. Dix-huit de ces malheureux furent oubliés à l'Hôtel-Dieu et seraient devenus prisonniers de guerre si Bouchet n'avait entrepris de les soustraire au sort qui les menaçait. Il leur fit quitter l'uniforme et la coiffure militaire pour les revêtir d'un costume complet d'artisan, et après avoir distribué de l'argent à chacun d'eux, il les fit sortir de l'hôpital comme de simples ouvriers qui seraient venus visiter des parents ou des amis. Celui qui écrit ces lignes fut le seul témoin, l'unique confident d'un fait qui ne paraîtra pas sans danger pour son auteur, si l'on se rappelle que des hommes alors puissants à l'Hôtel-Dieu considéraient comme un heureux événement la présence d'une armée ennemie et traitant en ennemis les défenseurs du sol français.

Comme tous les hommes d'un mérite réel, Bouchet se tint constamment éloigné de toute intrigue, de tous les petits intérêts de coterie. Il ne sollicita pas la faveur et la faveur ne vint point le chercher.

Pour Bouchet l'amitié fut un culte, les affections de famille une religion. Il laisse après lui des cœurs déchirés par la douleur de l'avoir perdu, mais pénétrés d'une sainte et vive reconnaissance pour les bienfaites consolations qu'il savait si bien répandre sur leurs plus cruelles afflictions!

CASTELLAN AINÉ.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation pour assister aux obsèques de M. le docteur Bouchet sont prévenues que le convoi partira demain mercredi, à dix heures précises du matin, de la maison mortuaire pour se rendre à l'église d'Ainay.

Le ministre des travaux publics a rejeté la demande d'une augmentation de tarif présentée par la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, mais il a offert à cette compagnie un emprunt à un modique intérêt et à long terme. La compagnie a refusé les offres qui lui étaient faites, parce que le ministre y mettait des conditions qui lui ont paru inacceptables. Ces conditions étaient :

- 1<sup>o</sup> De consentir à envoyer les wagons sur les embranchements, moyennant une redevance de 0,50 c. par wagon;
- 2<sup>o</sup> D'accepter un tarif pour les voyageurs;
- 3<sup>o</sup> De n'employer que des locomotives pour la remonte des wagons de Lyon à Saint-Etienne.

La dernière condition surtout a été repoussée par la compagnie, par le motif qu'elle est juge de ses moyens d'exploitation, et que, pour employer des locomotives entre Rive-de-Gier et Saint-Etienne, il fallait dépenser un million pour renouveler les rails et un million pour se procurer vingt-cinq machines et leurs tenders; en outre, parce qu'elle prétend que le service par locomotive, sur la pente de 1/72, lui coûterait à peu près 250,000 f. de plus par année que le mode actuel.

La compagnie repousse les deux autres conditions, par les motifs que ce serait rendre obligatoire, sans compensation, ce qui en ce moment n'est que facultatif.

La vente des soies, durant la semaine passée, s'est notablement refroidie; néanmoins nos cours restent les mêmes. Il s'est fait, entre autres, quelques balles en bonnes grèges 12/14 d. à des prix plus fermement tenus qu'ils ne l'avaient été auparavant. Samedi soir, la condition a placé le n<sup>o</sup> 615 du mois courant. (Réparateur.)

Judi, 21, le bateau à vapeur *l'Abécille*, faisant le service d'Aix-les-Bains à Lyon, a éprouvé au Sant un accident qui est pu être beaucoup plus grave, sans l'habileté et le rare sang-froid de quelques hommes de l'équipage. Le bâtiment a touché le rocher, et le choc a été tel, que la cheminée, lancée hors de sa boîte, est tombée dans le fleuve. Des voies d'eau considérables se sont ma-

manifestées en même temps, et on pouvait redouter que le bâtiment ne fût pris en travers par le courant et poussé sur les arches du pont. L'habile manœuvre des pilotes a prévenu un danger qui n'était que trop réel.

Il est fâcheux d'avoir à signaler l'indifférence coupable dont les riverains ont fait preuve en cette circonstance; pas un seul ne s'est mis en mesure d'apporter le moindre secours, et tous sont restés spectateurs immobiles d'une scène qui eût pu devenir si grave.

Le bâtiment, après avoir heureusement franchi les arches du pont, est parvenu à joindre la rive, et les voyageurs ont continué leur route sur un bateau plat que le capitaine s'est empressé de leur procurer. Toutefois, ils ont dû coucher à Loyette. L'accident dont nous venons de donner les détails est dû à la fois aux basses eaux du Rhône et aussi, dit-on, à la mauvaise disposition de l'avant du bateau qui, prenant beaucoup trop d'eau, ne pouvait être gouverné avec la facilité nécessaire. La sûreté des voyageurs exige donc que l'administration des bateaux remédie immédiatement à ce dangereux inconvénient. (*Idem.*)

Dans la nuit de dimanche à lundi, trois voituriers en vins, habitant le faubourg de Serin, et nommés Claude Petit, âgé de 21 ans, Policarte et Caille, se trouvant à une heure après minuit sur le quai Saint-Vincent, près la passerelle, furent attaqués par cinq ouvriers maçons, sans doute pris de vin, qui, après des injures, exercèrent contre eux des voies de fait. La plupart de ces ouvriers étaient armés de couteaux, et l'un d'eux en a même frappé à plusieurs reprises le nommé Claude Petit qui a reçu quatre blessures, deux au visage, une au bras droit, et la plus dangereuse dans le ventre. Pendant ce temps les deux autres voituriers, que l'on suppose blessés aussi, ont pris la fuite. Malgré l'état déplorable dans lequel il se trouvait, le malheureux Petit a eu le courage de se traîner jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où il est tombé évanoui et baigné dans son sang.

Après avoir reçu les secours que son état exigeait, et avant d'être transporté à l'Hôtel-Dieu, il a fourni tous les renseignements à sa connaissance sur les malfaiteurs, et, deux heures après, ils étaient entre les mains de la police. Ce sont les nommés Jean-Baptiste Faure, âgé de 24 ans, de Barenoude (Creuse) — c'est celui qui a donné les coups de couteau, — Michel Four-nat et Barthélemy Liguet. Nous ignorons les noms des deux autres qui ont été remis en liberté, aucun fait n'existant à leur charge. (*Commerce.*)

Dans la soirée de dimanche, la police a opéré l'arrestation d'une vingtaine de femmes de mauvaise vie, qui parcourent la voie publique, nonobstant les défenses formelles de l'autorité, et qui ont été déposées à la salle d'arrêt de l'Hôtel-de-Ville. (*Idem.*)

M. de La Roche-Lacarelle, ancien officier supérieur, ancien membre du conseil-général du département du Rhône, vient de mourir au château de Sassangy (Saône-et-Loire), âgé de 81 ans.

On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

Vendredi la foule qui se presse ordinairement au marché de Chalon a été un moment détournée de ses occupations par un phénomène assez rare. Une étoile avait paru tout-à-coup à travers les nuages, en plein midi. On la distinguait parfaitement à l'œil nu. Là-dessus force pronostics. D'aucuns y ont vu le retour du duc de Bordeaux, certains celui de Bonaparte, d'autres la république !... *Horresco referens !* Qui vivra verra.

Le séjour du duc d'Orléans à Lyon ayant empêché M. le maire de mettre à la disposition de la commission exécutive de la société des Amis des Arts la salle du musée, l'ouverture de l'exposition de la société, qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> décembre, est forcément retardée de quelques jours.

La commission, en raison de cette circonstance, s'empresse de prévenir MM. les artistes qu'elle a prorogé jusqu'au 28 novembre au soir le délai fixé pour l'admission de leurs ouvrages.

## Paris, 24 novembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On sait que M. Béranger (de la Drôme), élevé dernièrement à la dignité de pair de France, s'est modestement dérobé à l'honneur que voulait lui faire le cabinet du 12 mai; M. Béranger a motivé son refus sur ce qu'il ne pouvait accepter une semblable faveur de la part d'un ministère qui n'a pas ses sympathies. Ainsi, les répugnances de M. Béranger ne sont pas pour la pairie même; c'est à MM. Dufaure, Passy, Teste, etc., qu'elles s'adressent: c'est du moins ce que l'on dit dans le public, peut-être pour atténuer le mauvais effet qui pourrait résulter pour l'institution de la pairie du refus de l'honorable député de la Drôme.

Si cela est, il faut croire que nos ministres possèdent au suprême degré la vertu de l'humilité qui nous est recommandée si fort par les dogmes évangéliques; il faut, en effet, une extrême humilité pour aller tendre la joue à celui qui vous soufflète, pour lécher la main qui vous frappe et baiser la bouche qui vous offense. C'est de cette vertu que nos ministres font preuve en ce moment, car ils n'épargnent aucune démarche auprès de M. Béranger pour le faire revenir de la mauvaise opinion qu'il a sur leur compte. Chaque ministre est allé le voir et le supplie de céder aux instances du cabinet tout entier; pour vaincre ses répugnances, on a même été jusqu'à lui offrir la première place de président de chambre qui viendrait à vaquer à la cour de cassation; mais M. Béranger a été inexorable. MM. Teste et Passy se fussent roulés à ses pieds en les baignant de leurs larmes, qu'il n'eût pas cédé davantage.

Quand le cabinet a vu que toutes ses supplications étaient inutiles, il en a référé au roi qui a promis d'intervenir et qui est intervenu en effet. Un petit billet écrit tout entier et signé par M. de Morny, a été adressé à M. Béranger. On l'invitait à se rendre au château. M. Béranger s'y est rendu, et il a été reçu par la famille royale comme jamais peut-être personne ne l'a été. On l'a retenu à dîner, et on l'a ensuite gardé pendant toute la soirée. M. Béranger, à qui on n'avait pas soufflé le moindre mot de politique, ne s'expliquait pas ce que signifiaient de pareilles caresses, lorsqu'au moment où il se retirait, un aide-de-camp du roi lui donna avis que S. M. avait à l'entretenir en particulier et le conduisit dans le cabinet de Louis-Philippe. Là, le roi entama avec M. Béranger une conversation qui n'a pas duré moins d'une heure, et pendant laquelle il ne cessa de déclarer, avec les formes les plus respectueuses du reste,

qu'il lui était impossible de céder au désir que lui témoignait S. M. de lui voir accepter la pairie.

M. Béranger n'a rendu compte à personne des détails de cette longue conversation; il se contente de dire à ses amis qu'il n'a pas fléchi.

L'allégresse est dans le camp des 221; le refus de M. Béranger est considéré comme une déclaration de guerre contre le ministère, et on se promet bien de ne pas en rester là. Déjà des réunions des principaux membres de l'anti-coalition ont recommencé: on sonne partout des fanfares pour recruter des combattants, et M. Fulchiron, qui est un des grands stratèges occupés à régler les plans de la future campagne, annonce déjà qu'elle sera chaude et que le ministère ne résistera pas aux phalanges nombreuses et disciplinées qui vont l'attaquer.

Le cabinet du 12 mai fait des propositions à l'opposition, et on dit même que, dans la soirée d'hier, un parlementaire a été envoyé à M. Thiers pour lui offrir une division à commander, c'est-à-dire un portefeuille à prendre.

Si M. Thiers accepte, ce ne sera pas sans avoir plus d'une fois répété, avant de se décider, qu'il ne veut plus entendre parler de politique, et que le plus grand plaisir qu'on puisse lui faire, c'est de le laisser à ses travaux historiques. C'est ce qu'il répétait encore ce matin à un ami qui lui disait que lui seul pouvait donner une majorité au ministère, et l'engageait à ne pas trop se faire prier pour accepter les propositions qui lui étaient faites.

— Par ordonnance du roi, en date du 22 novembre, M. le contre-amiral Lalande, commandeur de la Légion-d'Honneur, a été élevé au grade de grand-officier du même ordre. (*Moniteur.*)

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

C'est le 29 de ce mois que doivent comparaître devant la cour d'assises (1<sup>re</sup> section) les nommés Vilcoq, Bechet et Allard, sous l'inculpation d'avoir imprimé et publié un des numéros du *Moniteur républicain*.

Les avocats sont: Me Blanc pour Vilcoq, Me Achille Delamare pour Bechet, et Me Charles Hello pour Allard.

Tous les présidents de la Convention nationale, à une ou deux exceptions près, ont été journalistes. Sur 63 qui ont eu l'honneur de présider cette assemblée, 16 furent guillotins, 3 se sont donnés la mort, 8 ont été déportés, 6 emprisonnés à perpétuité, 4 devinrent fous et moururent à Bicêtre, 22 ont été mis hors la loi; 2 seulement échappèrent à toute espèce de condamnation. De 1789 à 1797, il périt de mort violente la moitié au moins des écrivains politiques résidant à Paris. Si l'on dressait le martyrologe de la presse, cette période fournirait une ample série d'illustrations.

On lit dans la *Gazette de France* :

Le bruit de la mort de M. de Metternich s'est répandu aujourd'hui à la bourse.

## Faits Divers.

Ce matin, un peu après l'ouverture des grilles, les gardiens du château des Tuileries aperçurent dans le jardin une jeune femme d'une mise distinguée qui se dirigeait vers les massifs. La manière un peu désordonnée dont elle gesticulait en marchant fixa leur attention, et ils la saisirent. Elle s'assit bientôt sur un banc, sans tenir compte de la rosée humide et glacée dont il était humecté, et elle se mit à déclamer des vers avec une passion et un entraînement qui émurent ceux qui l'écoutaient. Elle se prit ensuite à verser des larmes en abondance, puis, reprenant tout-à-coup une attitude fière, elle eut l'air d'adresser des reproches à une personne qu'elle croyait présente. Cette manière d'agir parut aux gardiens un indice de folie; ils s'approchèrent de cette malheureuse, et agissant avec toute l'humanité qu'exigeait une si cruelle position, ils la conduisirent chez le commissaire de police.

M. Marut de l'Ombre l'interrogea; mais ses paroles n'arrivaient pas jusqu'à la pauvre insensée: elle continuait à agir comme si elle était seule, et tout annonçait que c'est un sentiment d'amour et de jalousie qui l'a réduite à cet état. Elle déclama et chanta, avec une expression remarquable, des vers qui, selon toute apparence, ont été composés par elle. Dans ces vers, le nom de Julien revient souvent; elle lui adresse des reproches.

Voici une des strophes qu'elle récitait :

Tu m'aimais autrefois. Mais alors j'étais belle;

Alors je n'avais pas pleuré.

J'aurais pu, dédaignant ton regard enivré,

Rester impunément orgueilleuse et cruelle.

Mais tu parus m'aimer, du moins tu le disais,

Et ce mot, dans ta bouche harmonieuse et tendre,

M'assurait que ton cœur ne tromperait jamais.

J'y crus... Si follement ai-je pu me méprendre,

Et ne pas voir que tu mentais !...

On trouva sur elle quinze lettres écrites toutes du même style et adressées à ce Julien auquel elle paraît avoir tant à reprocher, mais nul autre indice n'a pu faire connaître qui elle était. M. Marut de l'Ombre l'a fait conduire provisoirement au dépôt de la préfecture.

— Des marbres, revêtus d'inscriptions antiques, avaient été trouvés à Autun dans un vaste champ, à côté de la promenade dite des *Marbres*, champ actuellement en culture, mais qui fut jadis un immense cimetière. Là furent inhumés les premiers chrétiens de la cité éduenne. Ces inscriptions sont en vers grecs, et semblent remonter au troisième siècle de l'ère chrétienne.

Ce que l'on a pu déchiffrer jusqu'à présent suffit pour constater tout un symbole catholique datant de quinze siècles. D'où l'on peut conclure que c'est peut-être le monument le plus précieux que possède en France l'archéologie chrétienne.

— L'établissement depuis long-temps projeté d'un hôpital militaire à Mahon est définitivement arrêté et même en voie d'exécution, à ce qu'on nous assure. Par suite de cette mesure, la traversée, qui est aujourd'hui de 135 lieues marines, serait réduite à moins de moitié; les malades pourraient dès lors être transportés d'abord dans cet hôpital, où ils recevraient les premiers soins, et d'où on les ferait passer en France quand ils seraient en état d'achever le voyage sans danger. A cet effet, des lits en fer, appartenant à l'administration de la guerre, ont été embarqués sur le bateau à vapeur le *Ramier*, commandé par M. Fournier, lieutenant de vaisseau, qui a dû quitter le dimanche 17 novembre le port de Toulon, portant en Afrique la correspondance et des passagers militaires. Ce bateau relâchera à Mahon et y déposera ce premier mobilier de l'hôpital

temporaire qui sera, dit-on, très-incassablement garni de tout le matériel nécessaire, et pour lequel on organise en ce moment un service médical complet.

Le journal qui donne ces détails prétend que cet établissement serait depuis long-temps en activité si l'Angleterre n'avait pas réussi à retarder la conclusion de l'affaire.

— Le *Mémorial des Pyrénées*, journal de Pau, du 19 novembre, rapporte ce qui suit :

« Jeudi dernier 14, entre huit et neuf heures du soir, un magnifique météore a tout-à-coup illuminé nos montagnes. Semblable à une immense gerbe de feu, il se dirigeait du nord au sud et jetait autour de lui une clarté si grande qu'elle pénétrait même par les fentes des volets jusque dans l'intérieur des maisons. A cette vive lueur, qui dura pendant vingt à trente secondes, succéda subitement une obscurité épaisse, et au même instant on entendit retentir une explosion terrible, qui, répétée par les collines, ressemblait à une forte salve d'artillerie. Ce phénomène électrique et cette détonation, à une pareille heure, ont, comme on le pense bien, glacé d'effroi plus d'un habitant de nos campagnes.

« Il est à remarquer que l'apparition de ce météore coïncide avec le changement de température que nous observons ici depuis vendredi. Une chaleur de printemps a remplacé les pluies continuelles dont nous avons eu tant à nous plaindre pendant quelques jours. »

## Extérieur.

ORIENT. — Les nouvelles d'Orient arrivées par la voie d'Allemagne confirment les bruits répandus par la *Gazette d'Augsbourg* sur l'arrangement près d'être conclu entre la Porte et le pacha d'Egypte.

La Porte assure à celui-ci l'hérédité de l'Egypte, de l'Arabie et d'une partie de la Syrie. Il cédera, de son côté, l'île de Candie, la province d'Adana et les défilés du Taurus. Il restituera la flotte et renoncera à exiger la destitution de Kosrew.

On dit que le pacha accepte les propositions en ce qui concerne l'île de Candie, Kosrew et la flotte; mais il déclare qu'il ne cédera à aucun prix Adana et les défilés du Taurus.

— Le portrait d'Abdul-Medjid est tracé de la façon suivante dans une correspondance de Constantinople :

« Tous les vendredis le grand-seigneur se rend publiquement à la mosquée. Le matin il désigne celle qui doit se préparer à le recevoir.

« En 1833, je vis Mahmoud un vendredi. Il y a peu de jours, je vis son fils Abdul. On m'avait tant dit qu'il était laid et malingre que je l'ai trouvé bien. Il est grand, sa figure est longue et pâle; ses yeux sont doux, sa barbe commence à peine à paraître; il a l'air distingué que donne souvent l'expression de la souffrance. On prétend toutefois qu'il se porte beaucoup mieux, et qu'il commence à comprendre la position de son empire et la sienne. On lui accorde de l'intelligence, de l'instruction et une certaine courtoisie européenne. Il était seul à cheval, entouré de tous les dignitaires, dont les chevaux étaient conduits en laisse devant le cortège. Les gardes à pied l'escortaient. Des esclaves brûlaient des parfums sur son passage, d'autres esclaves portaient dans des coffrets, sur leurs épaules, chacun des vêtements que le prince devait revêtir pour la prière. Il était vêtu d'un long manteau de drap qui tombait jusqu'aux jambes, et coiffé de cet affreux bonnet rouge de la réforme. Une grande multitude se pressait pour le voir. Il y avait là des hommes de toute couleur. Sur le passage se trouvait une voiture dorée remplie de femmes, qui s'occupaient beaucoup plus des étrangers mêlés dans la foule que du grand-turc. Elles étaient voilées, ce qui ne les empêchait ni de rire, ni de bavarder à qui mieux mieux. »

ANGLETERRE. — Le *Globe* annonce en ces termes la prochaine nouvelle du mariage de la reine Victoire: « Un conseil privé est convoqué pour samedi prochain, sous la présidence de S. M. La communication qui doit être faite à ce conseil a rapport à un événement auquel tous les fidèles sujets attachent le plus vif intérêt, non-seulement parce qu'il touche au bonheur personnel de la reine, mais encore parce qu'il se rattache matériellement aux destinées futures du pays. Nous ne voulons pas faire d'allusion plus directe à ce sujet. D'ici à quelques jours nous pourrions entrer dans de plus grands détails. »

— Le *Courier* anglais publie ce qui suit :

« On écrit de Buénos-Ayres que l'on n'a aucun espoir de voir le différend avec les Français s'arranger avant la fin d'août; le blocus était toujours aussi rigoureux.

« Le gouvernement ne veut faire aucune concession. Il ne traitera pas avec les agents français dans la rivière Plata.

« On parle d'une ligue de plusieurs états de l'Amérique du Sud contre la France. »

— Le *Times* publie l'extrait suivant d'une lettre écrite de Douvres, le 19 novembre :

« Hier, à six heures et demie du soir, le duc de Wellington est tombé sans connaissance. Le docteur Arthur a été mandé sur-le-champ, ainsi que M. Halke, chirurgien. Tous deux sont accourus; on dit que le duc est resté sans parler jusqu'à six heures du matin. Aujourd'hui il va mieux. Ses médecins ordinaires de Londres ont été appelés; ils sont arrivés à trois heures. »

— D'après la version du *Morning-Post*, le duc de Wellington aurait eu une sérieuse attaque au château de Walmer, au moment où il allait se mettre à table. Une application de sangsues a rappelé à la vie le duc, qui n'avait pas pu parler pendant plusieurs heures. L'intendant du duc a écrit aujourd'hui de Walmer-Castle à Apsley-House. Mardi au soir, à sept heures, Sa Grâce allait beaucoup mieux.

ESPAGNE. — SARRAGOSSE, le 18 novembre. — Les dernières nouvelles de l'armée n'indiquent aucun mouvement. Les troupes occupent encore les mêmes positions et emploient leur temps à élever des retranchements. Le temps favorise ces travaux.

On annonce du quartier-général qu'aussitôt l'arrivée du grand convoi qui était parti de Saragosse, les troupes recevraient l'ordre de se porter sur l'ennemi. Un autre convoi qui était tombé au pouvoir d'une embuscade carliste près d'Alcorisa, a été repris par les troupes constitutionnelles après un combat dans lequel l'ennemi a éprouvé quelques pertes.

Les forces de Cabrera se tiennent dans les gorges de Becite où elles se fortifient. Dernièrement Cabrera, ayant voulu s'assurer de la vigilance de la garnison de Cantavieja, y poussa une reconnaissance jusque sous les murs de la place; au cri de *qui vive?* poussé par la sentinelle, l'escorte de Cabrera répondit par celui de *Vive Isabelle!* Il faisait nuit dans ce moment, et le poste, croyant avoir affaire à des ennemis, rompit le feu; un petit engagement s'ensuivit qui mit hors de combat huit hommes de la garnison et trois autres de l'escorte.

Arriambanda, beau-père de Cabrera, opère la levée des jeunes gens et les arrache de force de leurs foyers; quiconque ne veut pas servir est tenu de payer six quadruples ou douze fusils.

**ÉCONOMIE DOMESTIQUE.**

**Procédé pour la panification de la pomme de terre.**

On prend, pommes de terre blanches, 50 kilogrammes; on les lave avec le plus grand soin, on les rape avec l'instrument que l'on a à sa portée; dans les petits ménages, on peut employer deux feuilles de fer blanc percées et clouées sur deux planches; la pulpe doit être reçue dans l'eau froide au fur et à mesure qu'elle est fournie par la rape. Lorsque cette opération est terminée, on lave la pulpe à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau en sorte incolore; mais avant de jeter l'eau, on la laisse reposer; on trouve au fond du vase de la fécule, qui, sans cette précaution, pourrait être entraînée; on la met alors sur une toile, par petites portions, avec la pulpe, et on exprime fortement l'eau qu'elle contient. On reçoit cette eau dans un vase, et la fécule qu'elle contient se dépose bientôt pour être mélangée au parcelle qui doit servir à la fabrication du pain.

La pomme de terre, lavée, rapée, exprimée, est portée dans la maie; on y introduit un 1/2 kilogramme de levain que l'on a préalablement divisé avec une petite quantité d'eau bouillante; on bat fortement ce mélange, et on le laisse fermenter pendant six heures à la température de 15° à 16°.

Nous devons faire remarquer que le levain doit être frais, c'est-à-dire employé six heures après sa confection. Ordinairement, et surtout dans le Midi, on emploie le levain à l'état trop avancé d'acide, ce qui nuit à la saveur douce et spongieuse du pain.

A l'aide de cette fermentation, nous changeons le pulpe de la pomme de terre en une masse homogène, spongieuse, qui donne du pain d'une bonne qualité, bien cuit et surtout d'une digestion prompte.

Dès que le temps de la fermentation est expiré, on prend 25 kilogrammes de farine de froment, 325 grammes de muriate de soude (sel de cuisine), que l'on ajoute aux 50 kilogrammes de pommes de terre fermentées, et l'on fait du tout une pâte homogène que l'on travaille par parties, car elle a besoin d'être plus longuement battue que celle du froment. On laisse de nouveau fermenter pendant deux ou trois heures, suivant la température, et l'on met au four. Trois heures suffisent pour la cuisson, lorsque l'on a fait des pains de quinze à seize livres au plus. La fournée refroidie donne pour produit de 76 à 77 kilogrammes de pain.

Un agriculteur, voulant multiplier un seul petit tubercule de pomme de terre d'une espèce précieuse, l'avait coupé en douze à quinze morceaux, qu'il avait plantés sous châssis; tous ont parfaitement réussi et produit de belles pommes de terre. D'où l'on peut conclure qu'il serait inutile de sacrifier au semis les belles pommes de terre, entières ou coupées en morceaux.

**DÉCÈS DU 10 AU 15 NOVEMBRE.**

Cécile Desfrancs de Samoyard, 69 ans, rentière, rue de la Sphère, 5.—Jean-Louis Voyant, 75 ans, négociant, rue de Puzy, 5.—Jacques Maugé, 75 ans, rentier, grande rue des Capucins, 11.—Antoine Juillet, 77 ans, ren-

tier, petite rue Sainte-Catherine, 6.—Jean Alibert, 73 ans, rentier, rue de la Sphère, 9.—Marianne Duclaux, veuve Rouveux, 51 ans, fabricante d'étoffes, rue Saint-Georges, 53.—Antoine Chavel, célibataire, place du Petit-Collège, 6.—Jean-Claude Latour, 63 ans, officier retraité, Grande-Côte, 6.—Jean-Claude Drevon, fils de Jean-Baptiste, 8 ans, tailleur, rue Ecorcheboeuf, 9.—Marie-Françoise Vial, veuve Julien, 72 ans, sans état, rue Bourbon, 37.—Louise-Gabrielle Mandrestre, 86 ans, rentière, célibataire, place de la Charité, 1.—Benoit Debrosse, 54 ans, crocheteur, célibataire, chaussée Perrache, 13.—Denise Coutin, femme Combolot, 62 ans, le mari propriétaire, près Loyasse.—François-Charles Brandin, 40 ans, garçon cafetier, rue des Deux-Maisons, 1.—Claudine Bresson, 76 ans, fille de confiance, célibataire, rue Portefroc, 8.—Andrée Léaz, femme Durand, 71 ans, le mari fabricant d'étoffes, rue de la Poterie, 19.—François-Philiberte Legros, femme Couton, 56 ans, fabricant d'étoffes, 49 ans, coutelier, rue Paradis, 9.—Jean-Baptiste-Marie Jamme, 50 ans, teneur de livres, rue Saint-Jean, 25.—Paul Vachon, 45 ans, négociant, quai de Retz, 36.—Hôpitaux, 54.—Enfants au-dessous de sept ans, 1.

**Du 15 au 21.**

Louis Maire, 51 ans, négociant, rue Bât-d'Argent, 21.—Claude-François Devaux, 59 ans, chapelier, rue Paradis, 49.—Françoise Vieille, femme Poulain, 66 ans, tailleur, place des Terreaux, 7.—Marguerite Martely, fille des défunts, 84 ans, rentière, célibataire, quai Peyrolierie, 158.—Joseph Sacquin, 82 ans, cultivateur, rue des Prêtres, 9.—Claude-François Bride, 82 ans, cultivateur, rue Terraille, 10.—Marie-Claudine Millet, femme Prat, 56 ans, dévideuse, le mari absent de Lyon, montée Saint-Barthélemy, 28.—Eugénie-Philippine Chaise, femme Lhospital, 41 ans, le mari employé au moulin à vapeur, à Perrache.—Françoise Traffay, femme Michaud, 24 ans, épicière, rue Royale, 8.—Jean Alardon, fils de Jean-François, 8 ans, le père teinturier-dégraisseur, rue Petit-Soulier, 9.—Hôpitaux, 19.—Enfants au-dessous de sept ans, 3.

Jean-Marie Paillason, 72 ans, rentier, rue Clos-des-Chartreux, 23.—Judith Carnet, veuve Gentil, 56 ans, rentière, rue Royale, 15.—Marie-Antoinette Lambert, femme Buisard, 52 ans, menuisier, rue Sala, 42.—Jeanne Carraut, femme Luizet, 78 ans, jardinière, à Saint-Irénée, territoire des Poncettes, 8.—Benoit Ferlat, femme Biot, 57 ans, le mari typographe, rue Saint-Pierre-le-Vieux, 5.—Claudine Bonnevaud, veuve Polot et veuve Ozanne, 74 ans, dévideuse, rue des Farges, 5.—Apolline Martin, fille de Benoit, 9 ans, le père fabricant de fournitures de fleurs, rue Buisson, 6.—Jean-Pierre Marchal, 61 ans, entrepreneur de bâtiments, rue Sainte-Monique, 2.—Claude Marc, 61 ans, cordonnier, place Lévis, 3.—Sébastien Avinant, 80 ans, sans état, rue Petit-David, 2.—Elsabeth Sorlin, fille de Martin, 13 ans, le père aubergiste, à Chozeau (Isère), mort dans le domicile de M. Sorlin, son oncle, rue Coustou, 8.—Françoise Girardon, femme Luquet, 55 ans, mécanicien, grande rue des Capucins, 16.—Jean Bernard, 75 ans, employé à la mairie de Lyon, rue de la Liberté, 13.—Hôpitaux, 21.—Enfants au-dessous de sept ans, 8.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

La troisième édition de l'ALMANACH POPULAIRE vient de paraître. Ce petit livre se vend à Lyon, chez Guymon et Durand de Montlouis, libraires; à Grenoble, au bureau du Patriote des

Alpes; à Bourg, chez Mercier-Lyvet, libraire; à Louhans, chez Mme veuve Déclat et Bertholomey, libraires; à Chalon-sur-Saône, chez Boyer, libraire. En moins d'un mois plus de quarante mille exemplaires de l'Almanach ont été vendus. C'est un succès dont il y a peu d'exemples dans l'histoire de la librairie.

**COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 23 NOVEMBRE.**

Nombre des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIERS PRIX FAITS.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.,		
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,	2,100	
330	1,000		Ecl. au gaz Grea.,	1,050	1,000
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,		
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	800	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines del'Un.	700	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. m. de hou.,		
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.,		
4,000			Ce des mines Thiol.,	660	
1,000	1,000		Ce génér. des Tréf.,		
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap. Rhône supérieur,	6,500	
800	500		Gondoles à vap sur Saône, marc.,	400	
134	5,000	Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,		
4,500	1,000	par trimestr.	Pont Seguin,	2,265	
450	2,000	Idem.	Pont de l'Ile-Barbe,	1,700	
300	2,000		Pont et gare de Vaise	1,500	
220	2,000		Canal de Givors, Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	1,075	
1,800	1,000	Jan. et Juil.	Moulins à v. de Per., Fonder. (Loi. Ard.)	4,900	
6,000	5,000	par an.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	5,000	
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Banque de Lyon, Caisse Ce de best.,	1,200	
240	5,000	Juin et Déc.	Omnium,		1,950
800	750	Idem.	Soc. river. d'assur.,	520	
800	1,000				
2,000	1,000	Idem.			
700	750	50m. et 30s.			
Illimité.	500				
2,000	500				

**GYMNASE-LYONNAIS.**

Mercredi 27 novembre.—27e représentation du NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame historique.—Six heures.

**Feuille d'Annonces.**

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

(1620) Vendredi vingt-neuf novembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Grôlier, à Lyon, il sera procédé à la vente judiciaire et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, buffet, commode, plusieurs métiers pour la fabrication des ve-lours, etc. FAUCHÉ.

**ANNONCES DIVERSES.**

(6966) A VENDRE pour cessation de commerce.—Un fonds de pâtisseries situé rue Clermont, en face de la rue de l'Ar-bre-Sec.

S'y adresser, ou chez M. Poulard, pâtisseries, rue Saint-Jean.

(6969) A VENDRE D'OCCASION.

Une belle et bonne calèche faite à Paris, garnie de tous ses accessoires, bonne pour la ville et le voyage.

S'adresser quai Monsieur, n° 123, au portier.

**VENTE DE COKE**

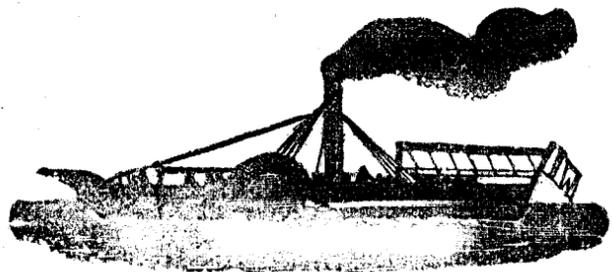
DE L'USINE A GAZ DE PERRACHE.

**DIMINUTION DE PRIX.**

80 c. l'hectolitre pris à l'usine et 90 c. rendu devant la porte.  
ou 2 f. 35 c. les cent kilos pris à l'usine, et 2 f. 60 c. rendu devant la porte.

S'adresser à l'usine ou au bureau de la compagnie, rue des Célestins, n° 5.

On y vend aussi du goudron minéral à 12 f. les cent kilos pris à l'usine, et à 10 f. par partie majeure, les futailles, la charge de l'acheteur. (241)



**BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.**

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, Le CYGNE les jours PAIRS. (293)

**LES BISCUITS**

du docteur OLIVIER, seuls approuvés par l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, sont employés dans les hospices de Paris, comme étant le remède le plus efficace pour DÉPURER LE SANG VICIÉ par des maladies contagieuses, et guérir des dartres et des scrofules, etc.—Dépôt chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, à LYON.—SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, VIN DE SALSEPAREILLE, etc. (2116)

**BATEAUX A VAPEUR SUR LA SAONE.**



**HIRONDELLES.**

Les entrepreneurs du service des HIRONDELLES ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs que la grande célérité de leurs bateaux leur permet de fixer les heures de DÉPART de LYON pour CHALON tous les jours, à 6 heures 1/2 du matin. (300)

**MALADIES SECRÈTES,**

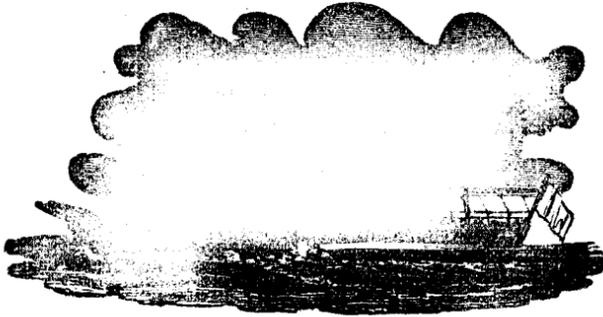
SI ANCIENNES ET REBELLES QUELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE

**DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.**



A dater du dimanche 6 octobre, LES DÉPARTS POUR AVIGNON, BEUCAIRE ET ARLES. Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

**PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME,**

DE GEORGÉ, PHARMACIEN.

Cette pâte, d'un goût très-agréable, est reconnue par tous les médecins pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, enrouement, etc.; la vogue immense dont elle jouit depuis plusieurs années est la preuve de son efficacité.—Elle se vend par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon. (2120)

**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,**

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE DU SANG,

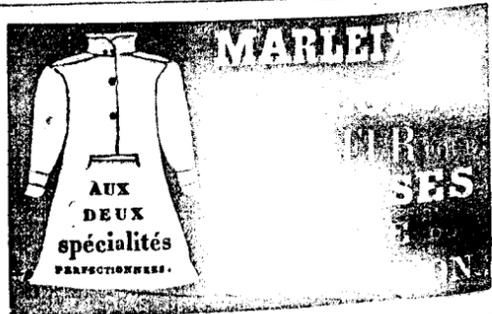
Par le Sirop végétal DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.  
A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.  
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.  
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.  
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.  
A Genève, chez Burkel, rue de Terralié. (2025)



LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.